



Ma demande de chèques vacances



La demande de chèques vacances peut avoir lieu à tout moment de l'année. Elle est soumise à condition de revenus.

Ce que je peux faire avec un chèque vacances :

Je peux acheter un billet de **train**, d'**avion**, de **bateau** ou payer mon **péage**.

Je peux payer ma location de vacances en **hôtel**, en **gîte**, en **camping**...


Je peux payer ma note de **restaurant** ou encore mon menu fast food.

Je peux visiter des **musées**, des **zoos**, aller dans des **parcs** d'attractions...

Je peux aller au **théâtre**, à un **concert**, à l'**opéra**...

Je peux payer la location de mon matériel de sport...



Les prestataires apposent le logo  sur leur vitrine. Pour connaître les partenaires :

<http://guide.ancv.com/>

Par reflexe, il faut toujours demander s'ils les acceptent avant de payer.

Pour calculer la bonification de l'Etat rendez vous sur :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

La bonification va jusqu'à 35 % !!

